



PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Bureau des Politiques de
l'environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 2009-1355 du 8 septembre 2009
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne

LE PREFET DU FINISTERE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.212.3 à L.212.11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, titre 1)
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2003-0043 du 17 janvier 2003 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-1022 du 29 juin 2009 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne
- VU** la désignation de la société hydraulique d'études et de missions d'assistance (SHEMA) du 15 juillet 2009

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE

ARTICLE 1

La commission locale de l'eau renouvelée par arrêté préfectoral le 29 juin 2009, pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne est modifiée.

ARTICLE 2

La composition de cette commission est désormais arrêtée comme suit :
(les modifications apparaissent en gras)

1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- Représentants du Conseil Régional de Bretagne

M. Thierry TROEL
Mme Véronique RAHER HERIAUD

- Représentants du Conseil Général du Finistère

M. Roger MELLOUET, conseiller général du canton du FAOU
M. Jean-Paul LE ROUX, conseiller général du canton de CONCARNEAU
M. François RIOU, conseiller général du canton de CHATEAUNEUF DU FAOU
M. Daniel CREOFF, conseiller général du canton de HUELGOAT
M. Jacques GOUEROU, conseiller général du canton de CHATEAULIN

- Représentants du Conseil Général des Côtes d'Armor

M. Joël LE CROISIER, conseiller général du canton de MAEL CARHAIX
M. Christian COAIL, conseiller général du canton de CALLAC

- Représentants des maires du Finistère

Mme Gaëlle NICOLAS, maire de CHATEAULIN
Mme Annick DUVAL, adjointe au maire de CHATEAUNEUF DU FAOU
M. Paul GLEVAREC, adjoint au maire de PLEYBEN
M. Rémy JAN, adjoint au maire de PORT LAUNAY
M. Gérard MORVAN, adjoint au maire de BOLAZEC
M. Jean-Victor GRUAT, maire de BRENNILIS
M. Pierre MICHEL, conseiller municipal de CHATEAULIN
M. Jean-Pierre GOURMELEN, conseiller municipal de CROZON
M. Eric POCREAU, adjoint au maire d'HUELGOAT
M. Jean-Yves SALAÛN, conseiller municipal de LANDEVENNEC
M. Guy GAYON, adjoint au maire de LOQUEFFRET
M. Armand LOUARN, maire de LOTHEY
Mme Marguerite ANSQUER, conseillère municipale de SAINT COULITZ
M. Stéphane L'HELGOUALCH, adjoint au maire de SAINT SEGAL

- Représentants des Maires des Côtes d'Armor

Mme Marie-Hélène LE BIHAN, maire de LE MOUSTOIR
Mme Marie-Renée OGET, députée-maire de TREFFRIN
Mme Martine CONNAN, maire de KERGRIST MOELOU

- Représentants des établissements publics locaux
 - Syndicat mixte de l'Aulne
M. Claude BELLIN, vice-président
 - Syndicat des eaux du Poher
M. Michel SALAÜN, président
 - Syndicat intercommunal de production d'eau du Stanger
M. Didier GOUBIL, président
 - Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor
M. Patrick LOSSOUARN
 - Syndicat Mixte d'aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH)
M. Richard FERRAND, président
 - Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)
M. Lucien CEVAER
 - BREST METROPOLE OCEANE (BMO)
M. Thierry FAYRET, vice-président de Brest métropole océane
 - Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'Aulne (EPAGA)
Mme Chantal SIMON GUILLOU, présidente.

- 2- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations
 - Représentants de la chambre d'Agriculture du Finistère et des Côtes d'Armor
M. Marc COZIEN
M. André PAUL

 - Représentants des propriétaires fonciers
M. Hervé TANGUY, président de l'association des riverains de l'Aulne
M. Guy de PENANSTER, président du centre régional de la propriété forestière
M. Alain LE PAPE, administrateur du syndicat forestier du Finistère

- Représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne (C.R.C.I.)

M. Nicolas FABRE

- Représentant du comité régional du tourisme de Bretagne
Mme Nathalie BERNARD, conseillère régionale
- Représentant de l'association "eau et rivières de Bretagne"
M. Jacques PRIMET
- Représentant des associations de protection de la nature
M. Xavier GREMILLET, administrateur du Forum Centre Bretagne Environnement
- Représentant de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Finistère)
M. Pierre PERON, vice-président de la fédération du Finistère
- Représentant de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Côtes d'Armor)
M. Jacques DELETAIN, vice-président de l'AAPPMA de CALLAC
- Représentant des consommateurs
M. Jean-Pierre OSMAS, vice-président d'UFC QUE CHOISIR
- Représentant du groupement d'intérêt public du Pays Centre Ouest Bretagne
M. Pierre MANAC'H
- Représentant de la section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord
M. Michel DIVERRES
- Représentant du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)
M. Jean-Pierre CARVAL
- Représentant de Nautisme en Finistère
M. Marc BERÇON, chargé de mission
- Représentant de la direction régionale d'E.D.F.

M. François COLLOMBAT, Directeur général

3- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat

- Le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le préfet de région Bretagne ou son représentant (DIREN)
- Le préfet du Finistère ou son représentant
- Le préfet des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le chef de la mission interservices de l'eau du Finistère ou son représentant
- Le chef de la mission interservices de l'eau des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant
- Le délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant
- Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Finistère ou son représentant
- Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Finistère ou son représentant
- Le directeur départemental des affaires maritimes du Finistère ou son représentant
- Un représentant d'IFREMER
- le directeur du parc naturel marin d'Iroise ou son représentant

ARTICLE 3

Le mandat des membres de la commission locale de l'eau (CLE), autres que les représentants de l'Etat, expire le 29 juin 2015. Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4

La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs des départements intéressés (Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan) et sera mise à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

ARTICLE 5

Les secrétaires généraux des préfectures du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan, les sous-préfets de Châteaulin, Morlaix, Guingamp, Lannion et Pontivy sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Pascal MAILHOS